

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 000 655

②1 N° d'enregistrement national : **13 02624**

⑤1 Int Cl⁸ : **A 47 F 3/00 (2013.01), E 05 D 3/08, 13/00**

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 **Date de dépôt** : 15.11.13.

③0 **Priorité** : 10.01.13 FR 1300043.

④3 **Date de mise à la disposition du public de la demande** : 11.07.14 Bulletin 14/28.

⑤6 **Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire** : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 **Références à d'autres documents nationaux apparentés** :

⑦1 **Demandeur(s)** : BLR — FR.

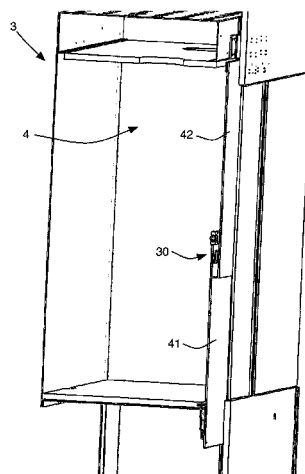
⑦2 **Inventeur(s)** : THIVEL FRANCK et PORPORA THIERRY.

⑦3 **Titulaire(s)** : BLR.

⑦4 **Mandataire(s)** : TWENANS.

⑤4 **PRESENTOIR AVEC PANNEAU DE SECURISATION.**

⑤7 Présentoir (3) pour objets à exposer comportant une enceinte d'exposition (4) pour loger les objets (60) à exposer, l'enceinte comportant au moins une face de visibilité, permettant à des observateurs de visualiser les objets présents dans l'enceinte d'exposition, ledit présentoir comportant par ailleurs une paroi de protection (40) comprenant une pluralité de panneaux télescopiques (41, 42), positionnables entre deux positions extrêmes, soit une position repliée, dégageant l'accès à l'enceinte d'exposition par la face de visibilité, et une position déployée, empêchant l'accès à l'enceinte d'exposition depuis l'extérieur de celle-ci, caractérisé en ce que la paroi de protection (40) comporte un système de verrouillage biaxial actionnable en position déployée de la paroi.



FR 3 000 655 - A1



PRESENTOIR AVEC PANNEAU DE SECURISATION

DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION

5 **[0001]**L'invention concerne un présentoir pourvu d'une ouverture sécurisable permettant d'empêcher l'accès à des objets exposés dans une zone d'exposition du présentoir. L'invention concerne en outre un présentoir pourvu d'un panneau de sécurisation déployable en cas de situation présentant un risque. L'invention concerne enfin un présentoir pourvu d'un panneau de sécurisation déployable
10 sensiblement parallèlement à la position fermé une vitrine pivotante derrière laquelle les objets exposés sont disposés.

ETAT DE LA TECHNIQUE ANTERIEURE

15 **[0002]**On connaît des présentoirs offrant un volume d'exposition protégé par un panneau métallique coulissant vers le haut ou le bas du volume d'exposition. Ces modes de sécurisation sont efficaces mais nécessitent de limiter la hauteur du volume d'exposition par rapport à la hauteur disponible pour escamoter le panneau coulissant.

20

[0003]En outre, dans les solutions connues, il est classiquement prévu de disposer un panneau de sécurité, normalement en position cachée sous le volume d'exposition, et déployable rapidement lors d'une situation dans laquelle les objets sont en présence d'un risque potentiel, tel qu'une tentative de vol. Avec une telle
25 architecture, plus le volume d'exposition dispose d'une hauteur importante, plus la zone de logement accueillant le panneau caché doit également être haute. Il est ainsi difficile de prévoir des volumes d'exposition de hauteur importante sans voir ce même volume d'exposition positionné à une hauteur importante par rapport au

sol, pénalisant ainsi la visibilité des visiteurs de petite taille qui ne peuvent pas voir aisément les objets positionnés à une hauteur importante.

5 **[0004]** Il existe donc un besoin pour un présentoir avec dispositif de sécurisation des objets exposés, réservant un espace maximum, en particulier en hauteur, pour les objets exposés, et une hauteur la plus restreinte possible pour loger les éléments de sécurisation lorsqu'ils ne sont pas déployés.

10 **[0005]** Pour pallier ces différents inconvénients, l'invention prévoit différents moyens techniques.

EXPOSE DE L'INVENTION

15 **[0006]** Tout d'abord, un premier objet de l'invention consiste à prévoir un présentoir pour objet de valeur permettant d'empêcher l'accès aux objets exposés lorsque cela est nécessaire.

20 **[0007]** Un autre objet de l'invention consiste à prévoir un présentoir pour objet de valeur pourvu d'un moyen de protection dont le déploiement peut être effectué de façon très rapide, permettant de maximiser le volume d'exposition et de minimiser l'espace requis pour loger les moyens de sécurisation lorsqu'ils ne sont pas déployés.

25 **[0008]** Encore un autre objet de l'invention consiste à prévoir un présentoir dont le volume d'exposition est sécurisé, tout en ayant un design fonctionnel et esthétique.

30 **[0009]** Pour ce faire, l'invention prévoit un présentoir pour objets à exposer comportant une enceinte d'exposition pour loger les objets à exposer, l'enceinte comportant au moins une face de visibilité, permettant à des observateurs de visualiser les objets présents dans l'enceinte d'exposition, ledit présentoir

comportant par ailleurs une paroi de protection comprenant une pluralité de panneaux télescopiques, montés coulissants entre deux positions extrêmes, soit une position repliée, dégageant l'accès à l'enceinte d'exposition par la face de visibilité, et une position déployée, empêchant l'accès à l'enceinte d'exposition depuis l'extérieur de celle-ci, la paroi de protection comportant un système de verrouillage biaxial actionnable en position déployée de la paroi.

[0010] Grâce à ces caractéristiques, la paroi de protection en mode replié occupe une hauteur fortement réduite par rapport à la hauteur en mode déployé, permettant d'une part de loger la paroi dans un volume restreint et d'autre part de prévoir un présentoir avec un volume d'exposition important. En outre, les proportions du présentoir laissent une place prépondérante au volume utile, servant à présenter les objets. Les zones cachées des visiteurs, servant à loger les éléments de sécurisation, occupent une proportion restreinte du présentoir.

15

[0011] Selon un mode de réalisation avantageux, le système de verrouillage biaxial comprend un crochet à double effet permettant de limiter la course du panneau supérieur lors d'une phase de déploiement de la paroi de protection.

[0012] En variante, le crochet à double effet permet par ailleurs d'empêcher une ouverture forcée de la paroi de protection en exerçant une force en direction sensiblement opposée de celle de l'enceinte d'exposition.

[0013] Selon un autre mode de réalisation avantageux, le crochet à double effet comporte deux portions en forme de U, inversés l'un par rapport à l'autre, une portion avec l'ouverture vers le bas étant disposée contre la face externe supérieure d'un panneau, l'autre portion avec l'ouverture vers le haut étant disposée contre la face interne inférieure d'un panneau adjacent prévu pour prendre place au-dessus du premier panneau lorsque la paroi de protection est en position déployée.

30

[0014]Dans une variante avantageuse, le système de verrouillage biaxial comporte un loquet rétractable, agissant en position de verrouillage contre un des panneaux télescopiques de façon à bloquer le déplacement de ce dernier vers la position repliée.

5

[0015]Selon un autre mode de réalisation, au moins un des panneaux télescopiques est pourvu d'un secteur proéminent (placé de préférence en position haute du panneau supérieur), se prolongeant vers le loquet et sous lequel le loquet est susceptible d'agir afin de bloquer le panneau en position déployée.

10

[0016]Selon encore une autre variante, le loquet rétractable comporte un doigt mobile pourvu d'une portion inclinée susceptible de glisser vers sa position rétractée lorsque le secteur proéminent se déplace le long de ladite portion inclinée.

15

[0017]Selon encore une autre variante avantageuse, la paroi de protection comporte trois panneaux coulissants et deux crochets à double effet.

[0018]Dans un mode de réalisation avantageux, ladite face de visibilité est fermée par au moins une paroi translucide. La paroi translucide est de préférence amovible, de façon à permettre d'accéder à l'enceinte d'exposition. La paroi translucide est constituée par au moins une porte pivotante.

[0019]Le panneau translucide est de préférence en verre de sécurité et de préférence en verre feuilleté.

[0020]De manière avantageuse, le rail latéral pivotant supportant le panneau translucide est verrouillable lorsque le panneau translucide est en position sensiblement fermée.

30

DESCRIPTION DES FIGURES

[0021] Tous les détails de réalisation sont donnés dans la description qui suit, complétée par les figures 1 à 6, présentées uniquement à des fins d'exemples non limitatifs, et dans lesquelles :

- 5 - les figures 1a et 1b présentent des exemples de réalisation de présentoir selon l'invention;
- la figure 2 illustre une vue partielle d'un présentoir pourvu d'une vitrine pivotante derrière laquelle un panneau de protection est disposé ;
- 10 - la figure 3 illustre en vue de dessus, une coupe partielle d'un présentoir pourvu d'une vitrine pivotante derrière laquelle un panneau de protection est disposé ;
- la figure 4 montre une vue en perspective d'un exemple de présentoir dans lequel un panneau de protection est en position déployée ;
- la figure 5 illustre une vue agrandie d'un exemple de crochet double effet prévu sur le présentoir de la figure 4 ;
- 15 - les figures 6a, 6b et 6c montrent des vues de côté d'un exemple de loquet rétractable coopérant avec un panneau télescopique afin de verrouiller ce dernier en position déployée.

20

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0022] Les figures 1a et 1b illustrent un exemple de réalisation d'un présentoir 3 et d'une vitrine sécurisée selon l'invention, à la figure 1a, en version mono-vitrine, et, à la figure 1b, en version double-vitrine. Le présentoir 3 est un meuble pourvu d'un volume ou enceinte d'exposition 4. Dans les exemples illustrés, le volume d'exposition est prévu dans la portion médiane, de façon à se trouver à une hauteur facilitant l'examen des pièces exposées. Les objets exposés 60 sont de préférence posés sur des supports 5 tels que des rayons ou étagères ou autres supports conformés sur mesure en fonction d'objets de profils spécifiques. Les présentoirs sont prévus pour loger des objets de valeur importante comme par

exemple des bijoux ou pièces de haute horlogerie. Des vitrines pivotantes sécurisées 1 sont prévues pour refermer le volume d'exposition 4 tout en assurant la visibilité du volume d'exposition. Les vitrines sont montées de façon pivotante avec fixation sur un des bords extérieurs du présentoir. Des profilés latéraux assurent la fixation des panneaux translucides 2. Dans l'exemple illustré, un profilé allongé s'étendant sur sensiblement toute la hauteur du panneau translucide forme un support latéral pivotant 20. Ce support est fixé au présentoir 3. Le panneau 2 est maintenu par ce support 20 par encastrement dans un bord du profilé. Le profilé comporte une interface mécanique assurant un mouvement de pivotement entre le présentoir 3 et le panneau, permettant au panneau de pivoter latéralement, entre une position d'ouverture maximale et une position de fermeture.

[0023] Au besoin, si le volume d'exposition 4 doit être inaccessible aux personnes se trouvant au voisinage du présentoir, un rail latéral pivotant 10 assure une fermeture sécurisée de la vitrine. En outre, un verrou est susceptible d'être positionné contre une face d'appui du rail pivotant de façon à empêcher un éventuel mouvement de pivotement du rail pivotant 10, empêchant l'ouverture du panneau. Le verrou est de préférence prévu avec commande à distance, de façon à pouvoir être actionné facilement et rapidement en cas de situation requérant une action rapide. La portion mobile du verrou peut être actionnée de façon connue en soit, comme par exemple par un actionneur électrique, magnétique, électromécanique, ou autre.

[0024] Les figures 2 à 6 montrent une variante de réalisation dans laquelle le présentoir dispose d'un volume d'exposition susceptible d'être protégé par un panneau 40 à haute résistance, par exemple en métal, en au moins deux sections 41, 42 montées télescopiques ou coulissantes l'une par rapport à l'autre. Un tel panneau peut être maintenu en position escamotée lorsque les objets 60 à montrer sont en exposition, et fermé lorsque les objets ne doivent plus être accessibles, comme par exemple pendant les heures de fermeture d'une

bijouterie. En cas d'urgence, les panneaux escamotés peuvent être actionnés pour fermeture immédiate. Une commande à distance est avantageusement prévue pour gérer ce type de circonstance. Les panneaux sont déplacés de façon connue, comme par exemple à l'aide de un ou plusieurs moteurs électriques. Les

5 panneaux télescopiques sont avantageusement montés coulissant sur des rails latéraux assurant le glissement et le maintien de la paroi de sécurisation. Les rails peuvent servir à loger les éléments d'entraînement des panneaux reliés à la motorisation. Le ou les moteurs peuvent également assurer le blocage des

10 panneaux en position déployée.

10

[0025] Les figures 4 et 5 montrent un premier élément du système de verrouillage biaxial 30. Ce premier élément consiste en un crochet à double effet 31, comportant deux portions en forme de U. Une première portion 31 en forme de U inversé vers le bas est montée contre une paroi d'un des panneaux télescopiques

15 41. Une seconde portion 32 en forme de U est montée contre une paroi du panneau télescopique 42 adjacent. Les deux crochets 31 et 32 sont positionnés contre les faces opposées des panneaux, au niveau d'une zone de recouvrement entre ces deux derniers, de façon à s'imbriquer l'un dans l'autre lorsque le

20 panneau télescopique supérieur arrive sensiblement en fin de course de sa position déployée. Une fois imbriqués l'un dans l'autre, les crochets empêchent les panneaux 41 et 42 de coulisser plus loin l'un par rapport à l'autre. L'imbrication des deux portions en forme de U en opposition permet par ailleurs de limiter la

25 course du panneau 42 le plus à l'extérieur lors d'une éventuelle tentative visant par exemple à arracher la paroi de protection en tirant le panneau le plus à l'extérieur en direction sensiblement opposée à celle de l'enceinte d'exposition 4.

[0026] Les figures 6a, 6b et 6c illustrent un second élément du système de verrouillage biaxial 30 consistant en un loquet rétractable 50 dans différentes positions de sa mise en œuvre. Le loquet rétractable 50 comprend un doigt 51

30 mobile en coulissement dans l'axe du loquet. Ce doigt mobile 51 comprend un plan incliné 52, formant un angle favorisant le glissement par rapport à un secteur

proéminent 53 du panneau télescopique 42 à verrouiller. Dans l'exemple illustré, l'angle est d'environ 45 degrés. D'autres valeurs angulaires peuvent favoriser le glissement, de préférence entre 25 et 75 degrés, sans que ces valeurs constituent des limites ultimes.

5

[0027]A la figure 6a, le loquet rétractable 50 est repoussé vers sa position rétractée par l'effet du secteur proéminent 53 du panneau télescopique supérieur 42 en cours de déplacement vers sa position déployée vers le haut.

10 **[0028]**A la figure 6b, le loquet rétractable 50 est en position de verrouillage, dans laquelle le doigt mobile 51 s'étend sous le secteur proéminent 53 du panneau télescopique 42, de façon à empêcher tout déplacement de ce dernier vers le bas.

[0029]A la figure 6c le loquet rétractable 50 est en position de déverrouillage, avec
15 le doigt mobile 51 dégagé du secteur proéminent du panneau télescopique 42. Selon diverses variantes de réalisation, l'action de déverrouillage est produite de préférence avec un élément assurant la sécurité du déverrouillage comme par exemple une clé, ou une commande ou télécommande codée, etc.

20 **[0030]**Un ou plusieurs loquets rétractables peuvent être utilisés, seuls ou en combinaison avec des moyens de blocage prévus au niveau de la motorisation des panneaux. En variante, les loquets sont remplacés par les moyens de blocage liés à la motorisation.

25 **[0031]**En variante, la configuration des panneaux télescopiques et du système de verrouillage biaxial 30 est inversée, de sorte que la position escamotée du panneau de protection 40 se situe au-dessus du volume d'exposition 4, et la position déployée est atteinte par une translation en coulissement vers le bas, jusqu'à ce que le panneau le plus bas soit bloqué en position basse par le loquet
30 50, tel qu'expliqué précédemment pour la configuration avec déploiement vers le haut.

[0032] Tel que montré aux figures 1a, 1b et 3, un tel agencement peut être utilisé en association avec une ou plusieurs vitrines pivotantes telles que préalablement décrit. Bien évidemment, un ou plusieurs panneaux télescopiques peuvent aussi être utilisés de façon indépendante, sans vitrine pivotante.

5

[0033] Les panneaux translucides sont de préférence des panneaux de verre feuilleté. Ce type de verre permet d'offrir un haut niveau de sécurisation et de protection. En cas de cassure, les morceaux de verre cassés restent collés entre eux et ne sont pas projetés comme avec un verre trempé.

10

[0034] Dans une autre variante, les panneaux peuvent être partiellement opaques et partiellement vitrés.

[0035] Les Figures et leurs descriptions faites ci-dessus illustrent l'invention plutôt qu'elles ne la limitent. En particulier, l'invention et ses différentes variantes viennent d'être décrites en relation avec un exemple particulier comportant un mobilier pour bijouterie. D'autres formes ou agencement de meubles peuvent aussi être prévus.

[0036] Les signes de références dans les revendications n'ont aucun caractère limitatif. Les verbes "comprendre" et "comporter" n'excluent pas la présence d'autres éléments que ceux listés dans les revendications.

25

REVENDEICATIONS

1. Présentoir (3) pour objets à exposer comportant une enceinte d'exposition (4) pour loger les objets (60) à exposer, l'enceinte comportant au moins une face de visibilité, permettant à des observateurs de visualiser les objets présents dans l'enceinte d'exposition, ledit présentoir comportant par ailleurs une paroi de protection (40) comprenant une pluralité de panneaux télescopiques (41, 42), montés coulissants entre deux positions extrêmes, soit une position repliée, dégageant l'accès à l'enceinte d'exposition par la face de visibilité, et une position déployée, empêchant l'accès à l'enceinte d'exposition depuis l'extérieur de celle-ci, la paroi de protection (40) comportant un système de verrouillage biaxial actionnable en position déployée de la paroi.
2. Présentoir selon la revendication 1, dans lequel le système de verrouillage biaxial (30) comprend un crochet à double effet (30) permettant de limiter la course du panneau télescopique supérieur (42) lors d'une phase de déploiement de la paroi de protection (40).
3. Présentoir selon la revendication 2, dans lequel le crochet à double effet (30) permet par ailleurs d'empêcher une ouverture forcée de la paroi de protection (40) en exerçant une force en direction sensiblement opposée de celle de l'enceinte d'exposition (4).
4. Présentoir selon l'une des revendications 1 ou 2, dans lequel le crochet à double (31) effet comporte deux portions en forme de U (31, 32), inversés l'un par rapport à l'autre, une portion avec l'ouverture vers le bas (31) étant disposée contre la face externe supérieure d'un panneau, l'autre portion avec l'ouverture vers le haut (32) étant disposée contre la face interne inférieure d'un panneau adjacent prévu pour prendre place au-dessus du premier panneau lorsque la paroi de protection (40) est en position déployée.

5. Présentoir selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le système de verrouillage biaxial (30) comporte un loquet rétractable (50), agissant en position de verrouillage contre un des panneaux télescopiques de façon à bloquer le déplacement de ce dernier vers la position repliée.
- 5
6. Présentoir selon la revendication 5, dans lequel au moins un des panneaux télescopiques (42) est pourvu d'un secteur proéminent (53) (placé en position haute du panneau supérieur), se prolongeant vers le loquet (50) et sous lequel le loquet est susceptible d'agir afin de bloquer le panneau en position déployée.
- 10
7. Présentoir selon la revendication 6, dans lequel le loquet rétractable (50) comporte un doigt mobile (51) pourvu d'un plan incliné (52) susceptible de glisser vers sa position rétractée lorsque le secteur proéminent (53) se déplace le long de ladite portion inclinée.
- 15
8. Présentoir selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la paroi de protection (40) comporte trois panneaux coulissants et deux crochets à double effet (31).
- 20
9. Présentoir selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ladite face de visibilité est fermée par au moins une paroi translucide.
10. Présentoir selon la revendication 9, dans lequel la paroi translucide est amovible, de façon à permettre d'accéder à l'enceinte d'exposition (4).
- 25
11. Présentoir selon l'une des revendications 9 ou 10, dans lequel la paroi translucide est constituée par au moins une porte.

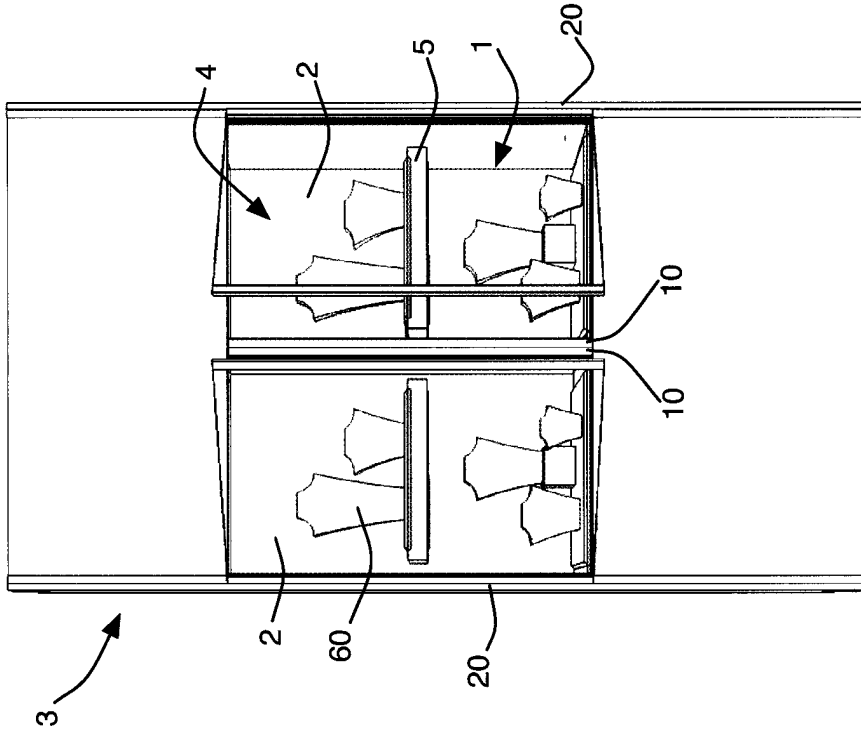


Figure 1b

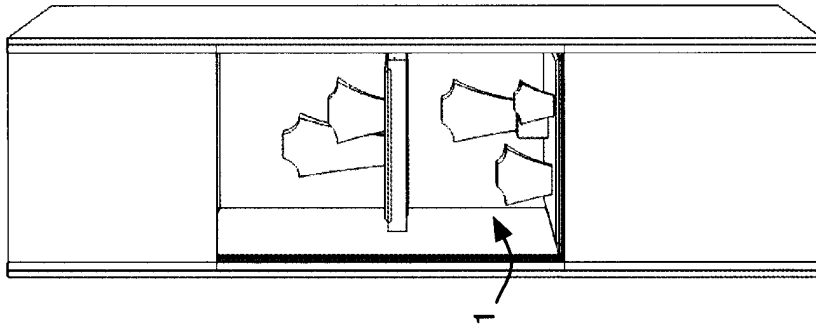


Figure 1a

3/5

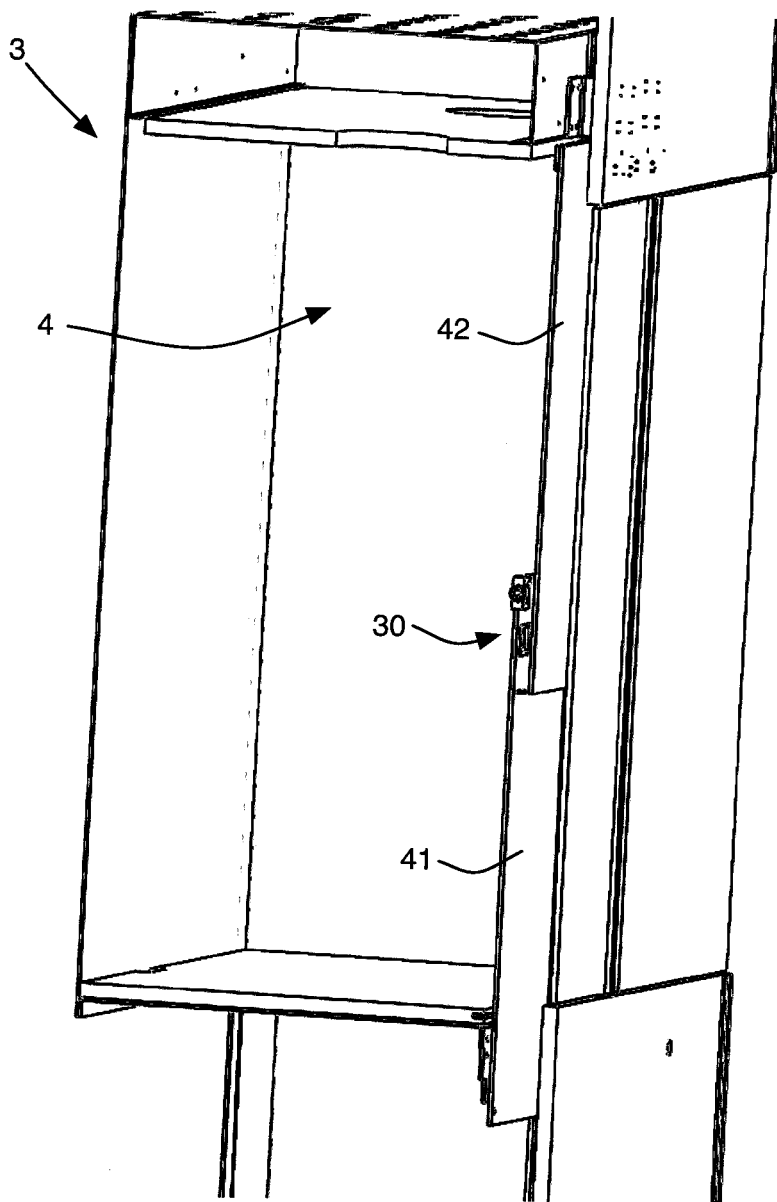


Figure 4

4/5

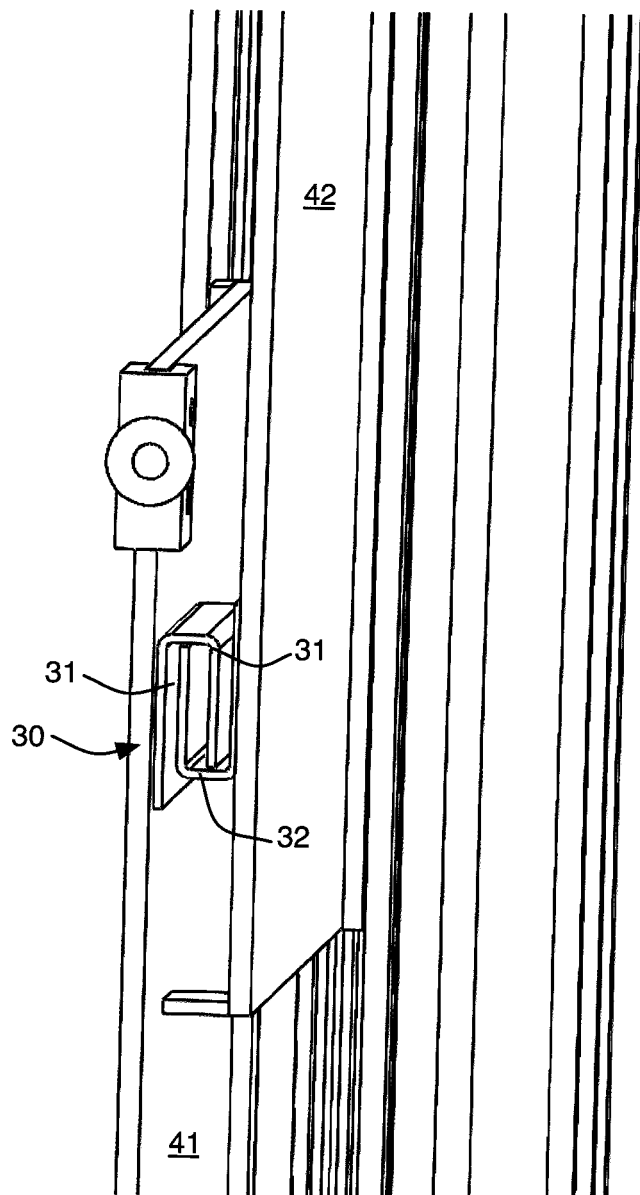


Figure 5

5/5

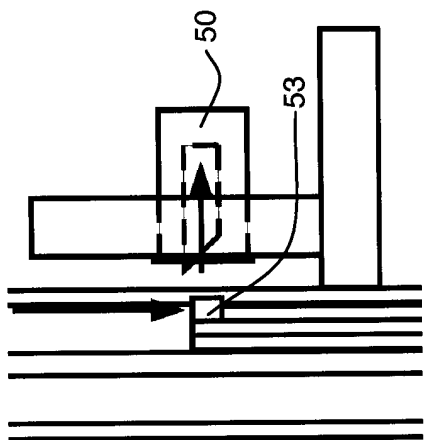


Figure 6c

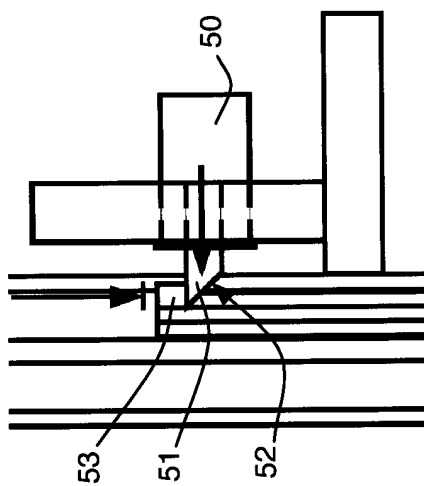


Figure 6b

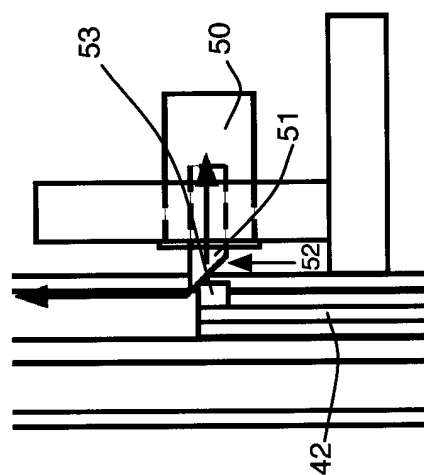


Figure 6a



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 787928
FR 1302624

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	NL 1 024 351 C1 (ELGERSMA) 24 mars 2005 (2005-03-24) * le document en entier *	1-11	A47F3/00 E05D3/08 E05D13/00
X	US 2007/236111 A1 (GRAY) 11 octobre 2007 (2007-10-11) * alinéa [0032] - alinéa [0033] * * alinéa [0036] - alinéa [0037] * * alinéa [0041] * * alinéa [0043] - alinéa [0044] * * alinéa [0048] * * alinéa [0050] - alinéa [0051]; figures 11-13 *	1-6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			E05B E06B A47F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
10 février 2014		Jacquemin, Martin	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1302624 FA 787928**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **10-02-2014**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
NL 1024351	C1	24-03-2005	AUCUN	

US 2007236111	A1	11-10-2007	AUCUN	
